

Eau d'or  
29. Apr. 1665.

Monsieur de Freuxgard fait son vœu, de se conjurer  
avec S. M. de la dévotion de l'Etat son de la  
main étrangère, et de reconnoître <sup>qu'après Dieu</sup> que tout le succès  
en est due à sa sage et prudente conduite.

En suite  
Après cela, comme il s'est obligé par nouveau serment  
avec tous les autres officiers de S. M. au contenu des  
nouvelles commissions qu'il plaira à S. M. lui <sup>enjoindre</sup>  
il doct affirmé cela par sa lettre, et la supplie  
de le vouloir gratifier de ces expéditions, comme  
desjà Monsieur du Part. S. ont fait.

Si à cette prière il desire d'en <sup>de particularités</sup> adjoindre pour  
obtenir quelque autre grâce, il peut les exposer

et se tenir avec respect, et protestation de ne vouloir rien  
doibut en son <sup>122 S. M.</sup> préjudice qui ne soit conforme à la bonne <sup>volonté</sup>  
raison et <sup>de l'Etat</sup> en Hollande.

Pour ses Comptes, qui n'ont pu être vuidez  
il n'a <sup>qu'à l'ordonnance qu'il est tenu de</sup>  
Ait. <sup>laquelle</sup> ~~comptes~~ qui l'a tous fait assurer qu'il  
lui fera rendre toute justice ~~sur ce point~~  
et n'aura en la bonté de lui faire <sup>après</sup>  
de la faveur sur ce sujet.

Pour conclurre, il lui est bien permis de ~~proposer~~  
proposer de quel de ses bonnes intentions en ce qui  
~~est~~ <sup>de l'Etat</sup> ~~partir~~, et de sa fidèle obéissance pour  
l'avenir, mais il est son de propos de ~~trouver~~  
à aucune apologie de détail, <sup>de quel</sup> ~~plus~~  
~~de son~~ <sup>de l'Etat</sup> ~~procéder~~ <sup>de</sup> S. M. qui fait tout  
ce qu'on lui peut demander en abolissant <sup>195</sup>  
couvrant tout de une Amnistie générale.

Il n'est pas permis  
de se servir de  
ces termes  
dans l'Etat  
de l'Etat  
de l'Etat

*[The page contains approximately 12 lines of extremely faint, handwritten text in a cursive script. The ink is very light and the handwriting is difficult to decipher. Some words are underlined, but they are illegible.]*

Madame.

Copie.

N. 489.

Il est d'autant plus juste que je participe à la Joye publique que ressentent tous les Habitants de cet Estat, pour le calme que V. A. y a apporté; que j'ay esté de ceux qui ont le plus souffert, pendant les troubles qui l'ont agité; Et que je me le me suis acclamations parmy celles du Vulgaire non seulement, mais que je pensois prene la liberté de les porter aux oreilles de V. A. accompagnés des Sentimens les plus vifs, que la gratitude puisse produire dans un coeur parfastimé reconnoissant, pour les bienfaits dont vous nous comblés.

J'aduoie, Madame qu'il n'est point de Sujet de V. A. qui pour son intérêt propre ne doive luy donner mille benedictions des soins qu'elle a pris en nous procurant le repos après de si longuit souffrance, et qui ne convertisse la douleur qu'il avoit, de veoir cet Estat sous une authorité estrangere en joye et jubilation pour la restitution à son legitime Souverain.

Mais, Madame, comme j'ay fait une figure au dessus du Commun dans les divers Estats de nos affaires soit par mon véritable Zèle au service de mon Prince, soit pour l'intérêt de mon honneur; soit par la Calomnie de mes ennemis: agréer je vous supplie qu'ayant apris par M. de Zulichem Vre digne — Ministre, les prétentions de V. A. toutes plinies de justice, et de bonté à mon égard, Je vous en rende des particularités et très respectueuses actions de graces.

Les Peuples sont Heureux, Madame, Lors qu'ils naissent sous des Princes qui craignent Dieu, et qui mesurant leur pouvoir à l'équité, font que les règles de la justice, sont celles de leur autorité: Mais cette pureté d'intention ne suffit pas pour la félicité de leurs sujets; si pour se discharger des soins de leur conduite, ou par faute de Talens nécessaires, au Gouvernement des Estats; ils les abandonnent entièrement à la disposition de toute sorte de Ministre; qui pour l'ordinaire manquent de Charité, envoient leurs semblables, que la fortune leur a soumis, et corrompent les qualités qui les ont élevés au Ministère, par l'avidité des Richesses, ou par la passion de se conserver ou de s'agrandir.

Parlant, Madame, qu'ayonables sont les Princes, qui ne ressentent pas seulement de l'amour pour leurs Peuples, par les Principes de la nature, et de la Politique; Mais qui éclairés par la grace, sur les maximes du Christianisme, sont convaincus, que la même Providence qui les a rendus Souverains sur nos vies, et sur nos biens; les a étroitement obligés, d'apliquer tous leurs soins

pour contenir les puissants, dans les bornes d'un juste pouvoir, pour défendre  
les faibles, contre l'injustice et l'oppression; et procurer à tous, une vie douce  
et aisée, dans la Paix, le repos, et la tranquillité.

Et comme il est bien difficile que ces vives lumières puissent éclairer l'entendement  
des Princes, sans enflammer en même temps leur volonté par le pressant  
desir de se dignement acquiescer de leurs obligations; aussi semble il être de la  
Justice de Dieu, de ne pas laisser leurs bonnes intentions sans fruit, mais d'accom-  
plir son ouvrage en eux, par l'infusion de toutes les connaissances nécessaires  
à la perfection de ces grands ames, auxquelles il semble avoir confié le sort  
et la conduite des plus précieuses créatures, que sa toute puissance ait produites.

Cette disposition de la providence, se trouve si parfaitement accomplie en V. A.  
que pour en connoître la vérité il ne faudroit que tracer son portrait;  
Mais Madame, je n'ay pas de couleurs assez vives pour oser les employer à un  
si auguste tableau. Et pour un si précieux ouvrage, je ne presume pas de  
trouver des termes, assez élevés, et des pensées, assez brillantes, dans un Esprit  
comme le mien, dont la médiocrité naturelle a souffert de diminutions —  
considérables) par une très longue maladie, de laquelle je dois bien moins  
autoriser attribuer la cause à la faiblesse de mon temperament et aux travaux  
de ma jeunesse, qu'à la juste douleur de me voir éloigné depuis plusieurs  
années des bonnes graces de V. A. dont la possession a été autrefois le seul  
relief de mes esperances, après la perte de nos Seigneurs nos Princes d'Orléans  
Mémoire, et dont la privation a donné de mortelles atteintes à mon repos et à ma  
Santé.

Je crois, Madame qu'il n'appartient qu'à V. A. même de faire connoître l'excellence  
de son être, encor ne peut ce être, que par les merveilles de ses actions. Le  
Soleil ne peut être regardé dans son globe, qu'il ne porte l'éblouissement dans  
les yeux pour les punir de leur témérité; et sages curieux se contentent de  
considérer la beauté de cet Astre dans l'état de ses rayons, et d'inférer la  
perfection de ce Corps céleste, par la force de ses influences, et la puissance de  
ses effets.

Aussi ne suis je pas assez hardy, Madame, pour oser élever mes regards  
jusqu'à l'éminent qualité qui compose la grandeur de votre génie,  
il faudroit fouiller dans les Trésors divins; pour connoître parfaitement le  
valeur de ces précieux talens, que le créateur des hommes a réservés pour dignement  
affortir en vous le parfait assemblage, d'un beau corps et d'une belle ame.

Je dois me contenter Madame de vous admirer dans vos opérations, et de  
pouvoir batisir une solide esperance de félicité pour l'advenir sur l'autho-  
rité de Vre Régence, et sur la douceur de Vre Gouvernement.

Permettre donc, Madame, que j'applique d'ormais mon esprit à considérer  
cette charité, avec laquelle V. A. a toujours employé ses soins, à dignement  
élever Monseigneur nre Prince. L'ardeur avec laquelle, elle travaille à  
l'avantage de sa Maison, Son application continuelle, à tous les moyens  
qui peuvent le porter dans les charges, et les emplois; dont Messieurs  
ses glorieux ayeux se sont si dignement servis, pour se rendre les Héros  
de leurs Siècles. Cette persévérance, à luy procurer le rétablissement dans  
son Patrimoine, et la paisible possession de tous les droits de sa Souveraineté

La Lumière de l'esprit de Dieu en votre faveur, Madame, qui vous a  
fait faire le digne choix de cet excellent Ministre pour l'employer à  
une négociation si épineuse, et qui vous a bien fait juger qu'il ne falloit  
pas un homme du commun pour porter vos intentions avec prudence et  
dignité, dans les cours du monde les plus délicates, et pour rétablir l'ordre  
la Paix et la tranquillité, dans un Etat désole, par la funeste Eclipse  
de la légitime autorité de son Souverain.

Mais Madame, Quoy de plus divin que cette clemence, avec laquelle vous  
avez bien voulu ensevelir dans un oubly éternel, tous les fautes qui  
quelqu'un peuvent avoir commis? Quoy de plus doux que de ramener les  
errants par les Remonstrances, et par la connoissance de leur devoir?  
Quoy de plus genereux, que de s'acquiescer les plus farouches par des bienfaits,  
quoy de plus grand que de faire connoître, jusques où peut aller le pouvoir  
d'un Prince, qui ne conoit que Dieu pour Supérieur?

Quoy de plus équitable, que de rétablir la Justice dans son Lustre,  
et les officiers dans leurs fonctions? Quoy de plus avantageux, que  
de confirmer, les Privilèges de tous les corps? Et quoy de plus rare,  
et de plus humain, dans le Siècle où nous sommes, que de maintenir  
les Sujets l'immunité de toutes les foules et impositions, qui font aujourd  
Euy gemir presque tous les Chrétiens: Mais que ne devons nous pas  
attendre Madame des soins personnels, que vous voulez bien donner  
à la Régence de cet Etat? Aussi sous des auspices si favorables,  
dit à chacun a fait renaître ses esperances abattues; et ne se propose  
pas moins qu'un comble de félicité.

A mon particulier, Madame, M. de Zulichem pourra assurez V. A.  
que depuis son heureuse arrivée, j'ay pris une nouvelle vie, sur

l'assurance des bontés particulières, qu'il m'a annoncées de votre part; Elles ne m'ont pas tout à fait surpris, par la grande idée que j'ay tousjours eüe de sa justice, et de sa clemence, Mais je dois avouer, qu'elles ont produit en moy, la même joye, que causent ordinairement les plus agréables surpris. J'ay tousjours bien esperé, Madame, que ce sublime esprit de penetration, et de discernement, dont vous estes douée, vous feroit connoître l'innocence de mes intentions, à travers les déguisements que mes Ennemis ont voulu leur donner; Mais Mad<sup>e</sup> je souffrois beaucoup dans cette attente, ne sachant pas le temps que Dieu avoit déterminé, pour être le terme de mon affliction: Je le loue de tout mon coeur, du mouvement, qu'il vous a donné de jeter des regards particuliers sur moy, parmi la foule de vos Sujets, et je pardonne à la fortune toutes mes disgraces passées, puis que mon sort tombe entre les mains d'une Princesse, si bonne, si juste, et si éclairée que vous,

Je ne vous allegueray aucune raison pour mon Apologie, Je dois postposer mon intérêt à votre gloire, et ne rien attribuer à mon innocence ou à mon mérite, mais donner et devoir toutes choses à votre bonté,

Seulement veux je vous supplier très-Eulement Madame, de vouloir rappeler le souvenir des Services de feu mon Pere, et de ceux que j'ay essayé de rendre à V. A. après la mort de Monseigneur le Prince Guillaume, et de croire que la pureté de sang qui l'a animé ne sera jamais corrompue en moy, s'il a hazardé de la répandre plusieurs fois avec sa vie, et aussi souvent qu'il l'a jugé utile au service de nos Princes, Je n'ay pas moins d'ardeur que luy, et j'auray tousjours les mêmes dispositions, puis que la nature et les bien faits m'engagent dans les mêmes devoirs,

Permettez moy Mad<sup>e</sup> qu'au nouveau serment de fidelité que j'ay prêté entre les mains de M. de Zulichem, j'adjoute icy des nouvelles protestations de ma soumission, et de mon obéissance; non seulement, mais d'une passion sincere, et très-violente de vouloir travailler le reste de ma vie, à rechercher les voyes qui pourront vous plaire le plus. Dans cette résolution Madame, quoy que je doive vous demander la confirmation de mes charges

ainsi que tous les autres Officiers de l'Etat, Je renonce à tous mes  
projets pour m'abandonner à vos ordres.

Si V. A. ditire que j'en donne ma demission en faveur de quelqu'un qui luy  
soit plus agreable. J'espere que sa clemence et sa justice m'en ordonne,  
ront une juste recompense, après quoy je n'auray pas moins de passion de la  
servir en qualite de particulier.

Si elle veut me donner la liberte d'en traiter moy même, Je satisferay  
de luy produire quelqu'un, qui sera plus Euxieux, et qui aura plus de  
merite que moy.

Si V. A. ordonne que des astuce je les remette à un de mes Enfants, je  
crois d'en avoir de capables pour s'en acquiter dignement.

Si V. A. veut me faire la grace de les confirmer en ma personne j'epuiseray  
mes forces, pour qu'elle n'en ayt jamais du regret. Voy la Madame un  
Sacrifice que je fais à vos pieds de ce que j'ay de plus precieux qui est ma  
Volonte. Laquelle je soumit aveuglement et respectueusement à la vostre,  
que si sans detruire à cette soumission, il peut m'estre permis de vous  
faire connoistre mes respectueux desirs: Je diray juremment à V. A.  
que l'amour que j'ay tous jours eu pour mon Prince (et qui m'a fait  
preferer les petits emplois de son service à des Establissemens plus  
considerables) me laisse encor cette passion d'epuiser ce qui me reste de  
vie en le servant; et de transmettre à ma posterite mes charges, comme  
un moyen de le servir, et des nouvelles obligations à l'aimer.

Partant Madame, si V. A. veut porter ses bienfaits au plus haut  
point de la generosite à mon regard: Elle m'accordera la confir-  
mation des mesmes charges en ma personne, et en celle de mon fils  
ainé, en sorte qu'il puisse suppler à mon defaut, lors que mes infirmités  
ou la mort, m'oteront le moyen de satisfaire plus long temps à mon  
devoir, et à ma passion.

Voy la Madame toutes mes supplications jurees dans la minute des  
provisions, que j'ay eu ordre de joindre à cette Lettre; Souhaitant  
pourtant de nouveau non seulement mes Volontés, mais mes desirs mêmes  
à ce qu'il plaira à V. A. d'en ordonner.

Quant au remboursement des Sommes, qui me sont deües, Je veux  
le deuoir aussi à la pure clemence et liberalité de V. A., M<sup>te</sup> de  
Zulichem l'informer de la teneur de mes Comptes, et des fondemens  
de mes legitimes pretensions, et j'auray les dernieres soumissions pour tout  
ce qu'il plaira à V. A. d'en ordonner. J'ay esperé que pendant le  
sejour qu'il fera en ce pays, il connoitra par des efforts solides la  
sincerité de mon Zèle. Les lumieres dont il est éclairé luy donneront  
asseurement une intime connoissance de mon intérieur et toutes mes  
démarches luy persuaderont si fort la rectitude de mes intentions,  
que sa generosité bien faisante, le rendra ma caution auprès de V. A.  
de l'absolüe et respectueuse dependance, avecq laquelle je suis pour toutes  
ma vie.

Madame

De V. A.

A. Orange le 29. Avril. 1665

Le tres humble, tres-obissant, et tres  
fidelle Sujet et Seruiteur

Signé

La Superscription estoit

A. Son Altesse  
Madame.

P. de Carignan.

ceux  
de  
out  
eront  
A  
toutes

43





